

Article 1

Contexte et objectifs

Marketing Magazine organise les "Trophées Marketing Magazine" destinés à récompenser les plus grands acteurs de la profession au travers des prix de l'Innovation Marketing. Ces Trophées seront décernés dans les catégories suivantes : Etudes, Design, Créativité médias, Marketing opérationnel/événementiel, Marketing relationnel, Stratégie de communication.

Article 2

Durée

Cette opération est organisée du 3 mars 2008 au 27 mai 2008

La date limite de remise des dossiers est fixée au 18 avril 2008, le cachet de La Poste faisant foi.

Toutefois, si les circonstances l'exigent, Marketing Magazine se réserve le droit de renouveler, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération ainsi que les modalités afférentes, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 3

Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à 150€ HT, soit 179.40€ TTC, quel que soit le nombre de dossiers présentés.

Le règlement des droits d'inscription devra accompagner l'envoi du dossier.

Le droit d'inscription inclut un abonnement de 1 an à Marketing Magazine.

Article 4

Modalités de participation

Les Trophées Marketing Magazine sont ouverts à tout institut, agence ou conseil :

- ayant mis en place avec succès des pratiques marketing innovantes ou en rupture, achevées à ce jour et dont les résultats sont connus.
- ayant adressé un dossier de participation, dûment rempli, avant le 18 avril 2008, à la société Editialis.

Editialis - Marketing Magazine

"Les Trophées de L'Innovation Marketing"

13, RUE LOUIS PASTEUR

92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

Livraison des plis entre 9h30 et 18h30

Pour toute information :

Anne-Laure Rozan

Tél. : 01 46 99 97 74

E-mail : trophees@editialis.fr

Web : www.Trophees-MarketingMagazine.com

Article 5

Critères de sélection

Catégorie "Etudes"

Les instituts seront jugés sur le choix de la **méthodologie**, le **caractère innovant**, la **qualité de la mise en œuvre**, les **applications marketing** qui ont découlé de l'étude et **leurs résultats**.

Catégorie "Design"

Les agences ou prestataires seront jugés sur le choix de la **méthode créative** (produit, packaging, image de marque, architecture commerciale, etc.), la **réalisation**, le **caractère innovant** et les **résultats marketing**.

Catégorie "Créativité médias"

Les médias ou supports, agences conseils ou agences médias seront jugés sur l'utilisation créative d'un média, le choix de la **stratégie choisie**, la **création**, la **réalisation**, le **caractère innovant** et les **résultats marketing**.

Catégorie "Marketing opérationnel / événementiel"

Les agences conseils seront jugées sur l'opération de marketing événementiel mise en place (promotion, animation terrain, événementiel, street marketing, etc.), le choix de la **stratégie choisie**, la **création**, la **réalisation**, le **caractère innovant** et les **résultats marketing**.

Catégorie "Marketing relationnel"

Les agences conseils seront jugées sur l'opération de marketing relationnel mise en place (mailing, e-mailing, SMS, newsletter, consumer, club de clientèle, etc.), le choix de la **stratégie choisie**, la **création**, la **réalisation**, le **caractère innovant** et les **résultats marketing**.

Catégorie "Stratégie de communication"

Les agences conseil ou agences media seront jugées sur le choix de la **stratégie choisie** (médias et hors-médias, off et on line), la **création**, la **réalisation**, le **caractère innovant** et les **résultats marketing**.

Article 6

Déroulement des sélections

Après réception des dossiers de participation, le pré-jury, constitué des membres de la rédaction de Marketing Magazine, étudiera l'ensemble des dossiers présentés et déterminera les trois meilleurs dans chacune des 6 catégories.

A l'issue des sélections, les trois sociétés finalistes de chaque catégorie viendront présenter leur dossier au cours du Grand Oral devant le Jury. Elles disposeront de dix minutes pour défendre leur projet et convaincre le Jury.

Article 7

Le Jury

Le Jury, qui se réunira à huis clos, sera composé de dirigeants marketing, de directeurs des études, de directeurs de la communication, de consultants marketing, d'experts et de représentants des organisateurs et des partenaires. Le Jury s'engage à garder confidentielles toutes les informations fournies au travers du dossier de participation ou lors de ses différents contacts.

Article 8

Le palmarès 2008

Les prix seront décernés au cours de la soirée des "Trophées Marketing Magazine", qui se déroulera en mai 2008 entre 19h00 et 20h30. La remise des prix sera suivie d'un cocktail réunissant toute la profession.

Le palmarès sera publié dans Marketing Magazine n° 124 (juin- août 2008) et sera mis en ligne sur le site de la soirée www.Trophees-MarketingMagazine.com

Article 9

Acceptation

Les candidats déclarent être propriétaires des droits de toute nature permettant la reproduction des documents présentés et autorisent l'organisateur à les exploiter à des fins de valorisation des Trophées Marketing Magazine.

Le fait d'envoyer le dossier d'inscription à la société Editialis, dans les délais prévus, signifie l'acceptation du présent règlement et des modalités afférentes.

Article 10

Les dossiers de participation

Chaque dossier devra être composé des éléments suivants :

- 1- la fiche de renseignement, en deux exemplaires
- 2- le dossier de participation, en deux exemplaires sous la forme d'un document dactylographié. Il ne doit pas dépasser 4 pages.
(Tous ces éléments sont téléchargeables sur le site www.Trophees-MarketingMagazine.com).
- 3- un CD (pour PC) contenant la version numérique de la fiche de renseignement, du dossier de participation ainsi que les justificatifs

Formats acceptés pour les justificatifs :

Images / capture d'écran : en gif ou jpeg

Vidéos : Mpeg, Windows Media, real.

Audio : pistes de CD audio ou mp3.

Vous pouvez également nous faire parvenir d'autres justificatifs, en deux exemplaires (mailing, etc.).

Editialis décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des justificatifs fournis.

Les agences qui souhaitent récupérer leurs justificatifs devront en faire la demande à trophees@editialis.fr avant le 15 juin 2008, date à laquelle les justificatifs seront détruits.